

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 8 septembre 1992

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

[Français]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA CONVOCATION DU PARLEMENT

M. le Président: Je désire informer la Chambre qu'en conformité de l'article 28(3) du Règlement, j'ai donné avis que la Chambre devait se réunir aujourd'hui. Le vendredi 4 septembre 1992, j'ai expédié à chaque député un message par courrier électronique expliquant les raisons de la convocation.

[Traduction]

Je voudrais également informer la Chambre qu'à la demande du gouvernement et aux termes du paragraphe 55(1) du Règlement, j'ai ordonné l'impression d'un *Feuilleton* spécial pour donner avis d'une motion du gouvernement. Je dépose donc les documents en cause.

Je dépose également aujourd'hui les documents relatifs à la demande du gouvernement de rappeler la Chambre le 15 juillet 1992 ainsi que les documents ayant eu pour effet, conformément à ma décision, d'annuler le rappel de la Chambre ce jour-là.

Le 26 juin 1992, après avoir consulté le gouvernement conformément aux dispositions du paragraphe 28(3) du Règlement et estimant que le rappel de la Chambre était nécessaire dans l'intérêt public pour traiter de la question constitutionnelle, j'ai donné avis que la Chambre était rappelée le 15 juillet 1992.

[Français]

Le 10 juillet, j'ai reçu une demande, signée par les représentants des trois partis reconnus en Chambre, en vue d'annuler l'avis de rappel parce qu'ils jugeaient qu'il «n'était plus nécessaire, dans l'intérêt public, de rappeler la Chambre pour le 15 juillet 1992».

[Traduction]

Cette demande visant à annuler le rappel de la Chambre est sans précédent, et le Règlement n'offre au Président aucune indication quant aux mesures à prendre en pareil cas. Comme le rappel de la Chambre est, en définitive, la prérogative du Président, le 11 juillet 1992, j'ai ordonné, après mûre réflexion, l'annulation du rappel de la Chambre qui devait avoir lieu le 15 juillet 1992. J'en suis venu à cette décision parce que l'annulation du rappel de la Chambre a été demandée par les trois partis reconnus, qui convenaient qu'il n'était plus nécessaire, dans l'intérêt public, que la Chambre soit rappelée.

[Français]

Je remercie la Chambre d'avoir permis au Président d'expliquer sa décision.

* * *

VACANCE DE SIÈGE

SHEFFORD

M. le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que la vacance suivante est survenue dans la députation: l'honorable Jean C. Lapierre, C.P., député de la circonscription électorale de Shefford a démissionné le dimanche 23 août 1992.

Conformément à l'alinéa 25(1)b) de la Loi sur le Parlement, j'ai adressé au directeur général des élections, le lundi 24 août 1992, l'ordre officiel d'émettre un bref d'élection en vue de pourvoir à cette vacance.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE L'ALPHABÉTISATION

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, nous célébrons aujourd'hui la Journée internationale de l'alphabétisation. Cette journée donne aux Canadiens l'occasion de prendre conscience de la gravité du problème de l'analphabétisme dans notre pays.

D'après certaines études, il y aurait entre 25 et 40 p. 100 de la population qui éprouverait plus ou moins des